



14ème législature

| | | |
|--|---|--|
| Question N° : 97248 | De M. Jean-Pierre Le Roch (Socialiste, écologiste et républicain - Morbihan) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche | | Ministère attributaire > Éducation nationale |
| Rubrique >enseignement | Tête d'analyse >enfants | Analyse > instruction à domicile. perspectives. |
| Question publiée au JO le : 05/07/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Jean-Pierre Le Roch attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur ses intentions quant à l'instruction en famille. Le nombre d'enfants instruits dans la famille est passé de 3 000 environ dans les années 2010 à près de 8 000 aujourd'hui. De plus en plus de familles font donc ce choix éducatif et sont fortement opposées à toute mesure qui viserait à restreindre la liberté de choix qui leur est aujourd'hui offerte par le droit français. Il lui demande quelles sont ses intentions en matière d'évolutions réglementaires concernant l'instruction en famille.